Braquage “halal”: 20 à 27 ans de prison requis

21/02/2017 à 18h09

Des peines de 27 et 20 ans de réclusion criminelle ont été requises aujourd’hui à l’encontre d’un braqueur radicalisé et d’un jeune converti, jugés pour avoir pris en otage la famille d’un postier en 2013, en vue de constituer un butin destiné à des actions terroristes.

L’avocate générale aux assises de Paris, Sylvie Kachaner, a décrit le principal accusé Ibrayima Sylla, 37 ans et douze condamnations au casier, et son “bras droit” Pierre Roubertie, 26 ans, comme un “binôme” en “osmose totale”, déterminé à multiplier les braquages pour financer des actions terroristes. (…)

Source

Paris : une prise d’otages pour constituer un « butin hallal » devant la justice